

Une gouvernance à 3 niveaux

LES ÉLUS : AU CŒUR DE LA RÉFLEXION, DE LA DÉCISION ET DE L'ACTION

Afin d'assurer un **lien de proximité** avec l'ensemble des communes membres, chacune d'entre elles, en cas de transfert complet d'une ou plusieurs de ses compétences eau potable, assainissement ou grand cycle de l'eau et selon son importance démographique, dispose d'un ou plusieurs **délégués** siégeant au sein des instances délibérantes et de concertation du SDEA.

IMPLICATION DES ÉLUS AUX 3 NIVEAUX DE GOUVERNANCE, DU LOCAL AU GLOBAL

| ÉCHELON | RÔLES | INSTANCES |
|---|---|--|
| Au niveau global , les instances interdépartementales de concertation et de décision arrêtant la politique d'ensemble du SDEA. | | |
| ÉCHELON GLOBAL | Politique d'ensemble et économies d'échelle Adaptation de l'outil commun aux enjeux Achats groupés Mutualisation des capacités de financement... | Assemblée Générale Conseil d'Administration Commission Permanente Commissions Thématiques Commissions d'Appel d'Offres |
| Au niveau territorial , les instances facilitent les synergies et favorisent les projets communs. | | |
| ÉCHELON TERRITORIAL | Synergies et Projets Communs Concertations inter-périmètres Mutualisation d'investissements locaux Mise en commun des meilleures pratiques... | Conseils Territoriaux Commission des Marchés |
| Au niveau local , les commissions locales assurent la gestion de la proximité du périmètre transféré. | | |
| ÉCHELON LOCAL | Gestion de proximité Gestion financière analytique – définition tarifs et financement Programme d'investissements et attribution des marchés travaux Suivi affaires locales... | Commissions Locales |



Conseil d'Administration

LES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES OU INTERCOMMUNALITÉS

Les collectivités membres élisent en leur sein leurs représentants aux instances délibérantes et de concertation du SDEA pour les 3 niveaux de gouvernance.

PÉRIMÈTRES À TRANSFERT COMPLET

→ Un délégué par commune avec une représentation plurale pour les 3 compétences à privilégier : **Eau**, **Assainissement** et **Grand Cycle de l'Eau**.

→ Une représentation supplémentaire pour les communes de plus de 3000 habitants.

SITUATION DES EPCI

Les EPCI disposent des compétences grand cycle de l'eau et parfois des compétences eau potable et/ou assainissement. La loi NOTRE fixe une échéance à 2026 pour que chaque EPCI dispose à terme des 3 compétences du cycle de l'eau.

REPRÉSENTATION CONCERTÉE COMMUNE /EPCI :

A l'appui des principes fixés par l'Assemblée Générale de 2019, il est proposé que les élus représentent autant que possible les 3 domaines de compétences. Deux situations se présentent :

→ Dans le cas d'un cumul de compétences d'une même entité : désignation d'un délégué disposant d'autant de voix que de compétences transférées.

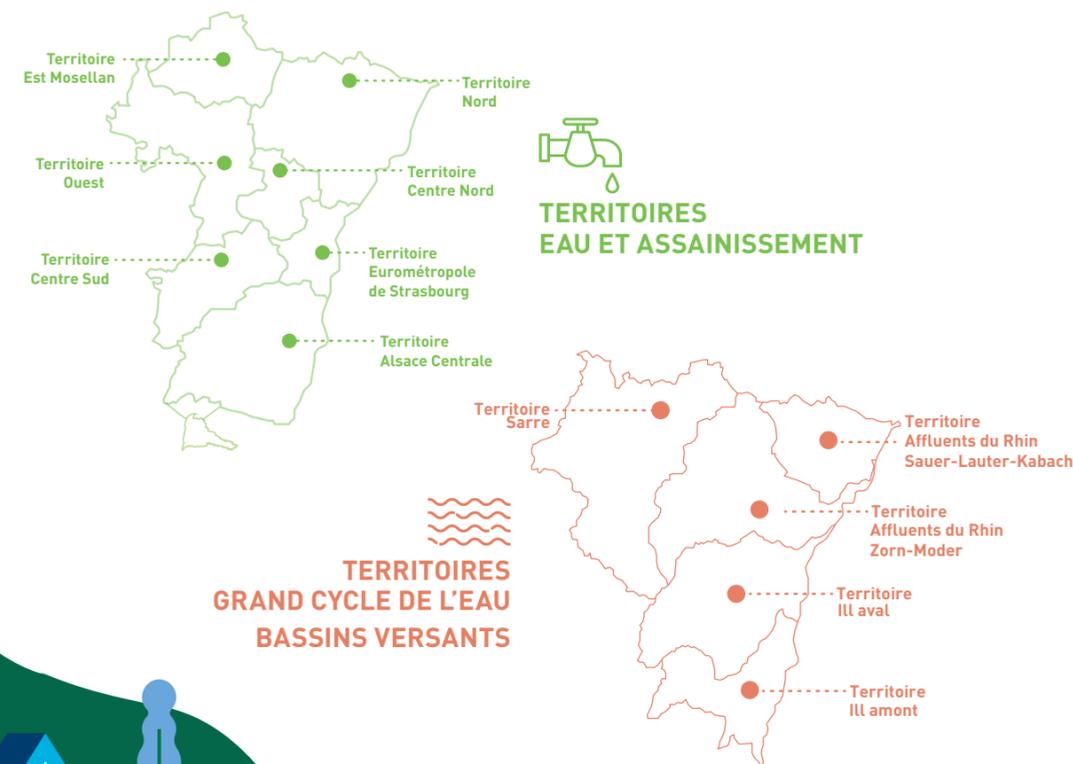
→ Dans le cas de transferts de compétences émanant de plusieurs entités : proposition de désigner un délégué commun par concertation commune / EPCI.

Les délégués des EPCI pourront être communautaires ou non communautaires.

PÉRIMÈTRES À TRANSFERTS PARTIELS

→ Un délégué par membre, plus un délégué par tranche de 3 000 habitants.

LES TERRITOIRES DU CYCLE DE L'EAU



l'Eau, votre service public

Le rôle des élus dans la gouvernance du SDEA



Les commissions locales

UNE GESTION RIGOREUSE DE PROXIMITÉ

Les commissions locales épousent, sauf volonté d'évolution et de rationalisation locales, les périmètres des unités de distribution d'eau et/ou d'assainissement existantes et, depuis 2016, les périmètres du grand cycle de l'eau.

Au sein de ces commissions, les délégués définissent :

- Les réponses à apporter au plan local pour assurer un niveau de service optimal
- Les investissements annuels et pluriannuels
- La politique de financement
- La politique locale eau-assainissement-grand cycle de l'eau

RÔLE DES ÉLUS A L'ÉCHELON LOCAL

COMPOSITION

- Délégués des communes ou intercommunalités
- Domaines de l'eau, de l'assainissement ou du grand cycle de l'eau

STRUCTURATION/ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- 2 réunions par an ou plus selon besoin
- Élection du Président de la commission locale et son suppléant
- Élection de son (ou ses) représentant(s) au sein du conseil territorial

RÔLE ET VALEUR AJOUTÉE

- Piloter, attribuer et suivre des travaux
- Superviser la gestion technique et financière, valider le rapport annuel
- Suivre les affaires locales et faire le lien avec l'usager notamment en cas de difficultés de paiement
- Coordonner les travaux avec les projets d'aménagement de la commune ou de l'intercommunalité
- Partager les informations utiles au conseil municipal ou communautaire
- Fixer les actions d'amélioration, éclairer le SDEA sur les attentes locales et actions d'amélioration du service

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU SDEA

POINTS FORTS DE LA GOUVERNANCE 2007-2019

- Incarnation de la politique de proximité du SDEA
- Coordination communes / SDEA et lien communal important à préserver
- Participation au pilotage et au suivi des travaux et affaires locales
- Forte implication des délégués au sein des commissions locales
- Appropriation des enjeux locaux
- Synergies élus/services au plus près du territoire

POINTS À DÉVELOPPER PENDANT LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026

- Représenter autant que possible les 3 domaines de compétences du SDEA au niveau de la commune et/ou de l'EPCI = **tendre vers 1 délégué pour les 3 compétences**
- Faciliter les axes de mutualisation et de rationalisation à l'appui d'outils d'aide à la décision
- Disposer d'outils de travail participatifs plus efficaces
- Développer le travail collaboratif avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les instances territoriales

LES CONSEILS TERRITORIAUX ET COMMISSIONS DE MARCHÉS

Les instances territoriales eau/assainissement ou grand cycle de l'eau facilitent les synergies, coordonnent les actions et favorisent la mise en commun de moyens et l'élaboration de projets mutualisés. Elles s'appuient sur les échanges autour des enjeux territoriaux, des projets locaux, des pratiques locales et des comparaisons des résultats techniques ou économiques.

RÔLE DES ÉLUS À L'ÉCHELON TERRITORIAL

CONTOURS ET COMPOSITION

- 6 territoires eau/assainissement + le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- 5 territoires de bassin versant
- 174 Conseillers Territoriaux représentant les EPCI et commissions locales

STRUCTURATION/MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- 2 réunions par an, seule instance délibérative du territoire
- Élection du Président du Territoire et son suppléant
- Élection du Président de la Commission de Marché Territoriale et de son suppléant
- Élection des Administrateurs et membres de la Commission Permanente
- Délibération sur la gestion des affaires courantes des Commissions Locales et pilotage du territoire et de la réflexion territoriale

COMMISSIONS DE MARCHÉS TERRITORIALES

- Elles sont composées des élus directement concernés et destinées à attribuer les marchés de travaux avec un seuil à 5,2 M d'euros
- Ce fonctionnement facilite l'accès à la commande publique pour les PME locales
- Des commissions ad hoc sont constituées pour les procédures formalisées relatives à des travaux d'une portée particulière, telles la construction de stations d'épuration, de traitement d'eau potable, ou encore les travaux sur cours d'eau

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU SDEA

POINTS FORTS DE LA GOUVERNANCE 2007-2019

- Montée en puissance de la culture et dynamique territoriale
- Meilleure connaissance mutuelle pour faire émerger des projets en commun
- Dynamique de comparaison, émulation inter-périmètres
- Information-échanges sur des projets locaux et bonnes pratiques
- Achats territorialisés salués par la Chambre Régionale des Comptes

POINTS À DÉVELOPPER PENDANT LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026

- Création des 5 territoires de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau pour participer à la définition et la coordination des politiques financières et d'investissement du bassin-versant
- Développement de la rationalisation, de la solidarité, de l'innovation territoriale et engagement d'une réflexion pour un fonds de mutualisation territoriale
- Développement des champs délibératifs (indemnités de récolte, Projet Urbain Partenarial, conventions, projets fonciers et indemnisations...)
- Pilotage sur le bassin versant de l'interface entre le SDEA et l'EPCI

Les instances globales

LES INSTANCES INTERDÉPARTEMENTALES DE CONCERTATION (commissions thématiques) ET DE DÉCISION (assemblée générale, conseil d'administration, commission permanente, commission d'appel d'offre)

Elles ont pour missions de :

- Élaborer et définir des politiques communes et une stratégie d'ensemble à l'appui des enjeux et exigences de toutes natures et des retours des territoires
- Rechercher des économies d'échelles
- Adapter les missions, les compétences, la gouvernance et les statuts du SDEA
- Statuer sur les affaires du Syndicat, voter les budgets et approuver les comptes
- Valider les adhésions, transferts de compétences, retraits.

RÔLE DES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA COMMISSION PERMANENTE

CONTOURS ET COMPOSITION

- 126 membres pour le conseil d'Administration réunis 2 fois par an et 35 membres pour la Commission Permanente réunis tous les mois selon besoin. Ils sont issus des territoires eau/assainissement et grand cycle de l'eau

RÔLE ET VALEUR AJOUTÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Participer à la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Examiner les budgets et comptes
- Participer aux échanges et réflexions interterritoires et à l'intégration des enjeux dans les politiques de l'eau
- Évaluer les politiques SDEA (objectifs-résultats-comparaisons- perspectives)

RÔLE DES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

CONTOURS ET COMPOSITION

- Possibilité pour tout délégué de siéger aux commissions thématiques

RÔLE ET VALEUR AJOUTÉE

- Mener les réflexions sur l'évolution de la politique du SDEA par thématique
- Participer aux travaux de prospective et aux affaires d'ensemble (enjeux de l'eau, communication, gestion de crise...)

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU SDEA

POINTS FORTS DE LA GOUVERNANCE 2007-2019

- **Assemblée Générale**
 - Rendez-vous annuel fédérateur et format « table ronde » apprécié
 - Animation et supports revisités.
- **Conseil d'Administration**
 - Interventions externes sur enjeux
 - Partage et validation des politiques du SDEA
- **Commission Permanente**
 - Richesse des débats/échanges

POINTS À DÉVELOPPER PENDANT LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026

- **Assemblée Générale**
 - Nouveaux formats, ateliers thématiques et/ou territoriaux en 3 parties : statutaire, table ronde, ateliers
- **Instances globales**
 - Optimiser l'articulation entre les instances pour mieux partager les politiques SDEA
 - Définir lors de séminaires la stratégie et les enjeux à venir